

BUDGET PRIMITIF 2023 NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Après adoption du budget primitif par le Conseil municipal, celle-ci sera mise en ligne sur le site Internet www.plumergat.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables, à savoir : annualité, antériorité, universalité, unité, équilibre réel, spécialité et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et au plus tard le 30 avril les années de renouvellement des Conseils municipaux.

Le budget primitif a été voté le 27 mars 2023 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie.

En préambule, il est précisé que :

- Il s'agit du 1^{er} exercice en nomenclature M57. Les crédits habituellement inscrits pour les dépenses imprévues disparaissent. En effet, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section peuvent être autorisés,
- Le budget primitif étant voté après le compte administratif, celui-ci est présenté avec reprise des résultats antérieurs,
- Ce budget est bâti sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 6 mars 2023,
- Ce budget est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux administrés,
- Ce budget est voté par chapitres.

I. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et fournitures, les frais d'entretien et de consommation des bâtiments municipaux, les salaires du personnel municipal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 3 239 300 €, soit une augmentation de 3,79 % par rapport au budget 2022.

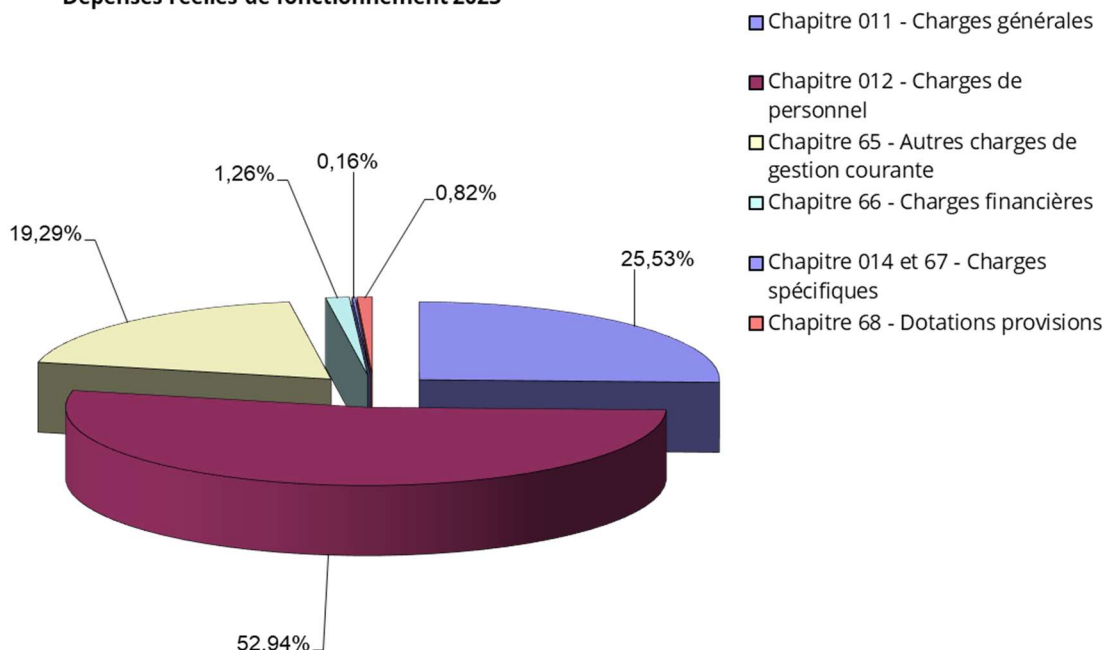
Cette hausse, par rapport au budget primitif 2022, se situe notamment au niveau des chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel).

Les crédits sont ainsi répartis :

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	Évolution en valeur	Évolution en %
011 - Charges à caractère général	760 600 €	827 050 €	66 450 €	8,74%
012 - Charges de personnel	1 583 000 €	1 714 806 €	131 806 €	8,33%
014 - Atténuation de produits	100 €	101 €	1 €	1,00%
022 - Dépenses imprévues	87 910 €	0 €	-87 910 €	-100,00%
65 - Subventions et autres charges	595 400 €	625 000 €	29 600 €	4,97%
66 - Intérêts de la dette (1)	62 383 €	40 843 €	-21 540 €	-34,53%
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	5 000 €	0 €	0,00%
68 - Provisions	26 500 €	26 500 €	0 €	0,00%
Total dépenses réelles	3 120 893 €	3 239 300 €	118 407 €	3,79 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 350 €	232 000 €	29 650 €	14,65%
023 - Virement à la section d'investissement	80 000 €	131 118 €	51 118 €	63,90%
Total dépenses de fonctionnement	3 403 243 €	3 602 418 €	199 175 €	-5,85%

(1) Hors remboursement de la quote-part des IRA (Indemnités de Remboursement Anticipé) à Mériadec Villages (2022 étant la dernière année), la dette diminue de 5,85 %.

Dépenses réelles de fonctionnement 2023



Les modifications significatives concernent :

- L'alimentation (c/60623) : + 20 200 € (hausse des effectifs et inflation),
- La maintenance et l'entretien divers nécessitant un contrat (6156) : + 10 500 €, prestation du parc informatique (renforcement du système antivirus), alarme et sécurité des bâtiments : défibrillateurs, maintenance aires de jeux, alarmes, chaudières, machine à affranchir,
- Les primes d'assurances : + 6 800 € (notamment flotte automobile),
- Voyages, déplacements et missions (c/6251) : + 4 000 €. Nouveau dispositif d'indemnités pour fonctions itinérantes pour les agents se déplaçant à Mériadec (enfance, jeunesse),
- Dispositif argent de poche (c/6288) : nouveau - + 4 000 €
- Nouveau : droits d'utilisation informatique en nuage (c/65811) : dépenses de prestation relevant de l'informatique "en nuage" (cloud computing / sauvegarde et stockage de données), auparavant imputées en section d'investissement.

Le chapitre 012, relatif aux charges de personnel, représente 52,94 % des prévisions de dépenses réelles totales de fonctionnement et a fait l'objet d'une présentation détaillée dans le Débat d'Orientations Budgétaires le 6 mars dernier.

Le chapitre 65, relatif aux autres charges de gestion courante, est en hausse de 4,97 %, du fait de la proposition d'augmentation de la participation financière versée à l'école Saint Joseph pour les dépenses de fonctionnement des élèves. Par répercussion, le budget consacré aux enfants Plumergatais scolarisés dans les écoles extérieures à la commune augmente également. Ce chapitre enregistre également la participation annuelle versée au service incendie (SDIS).

Le chapitre 66, relatif aux charges financières, enregistre une baisse de 5,85 %, du fait du vieillissement de la dette.

1.2 Les recettes de fonctionnement

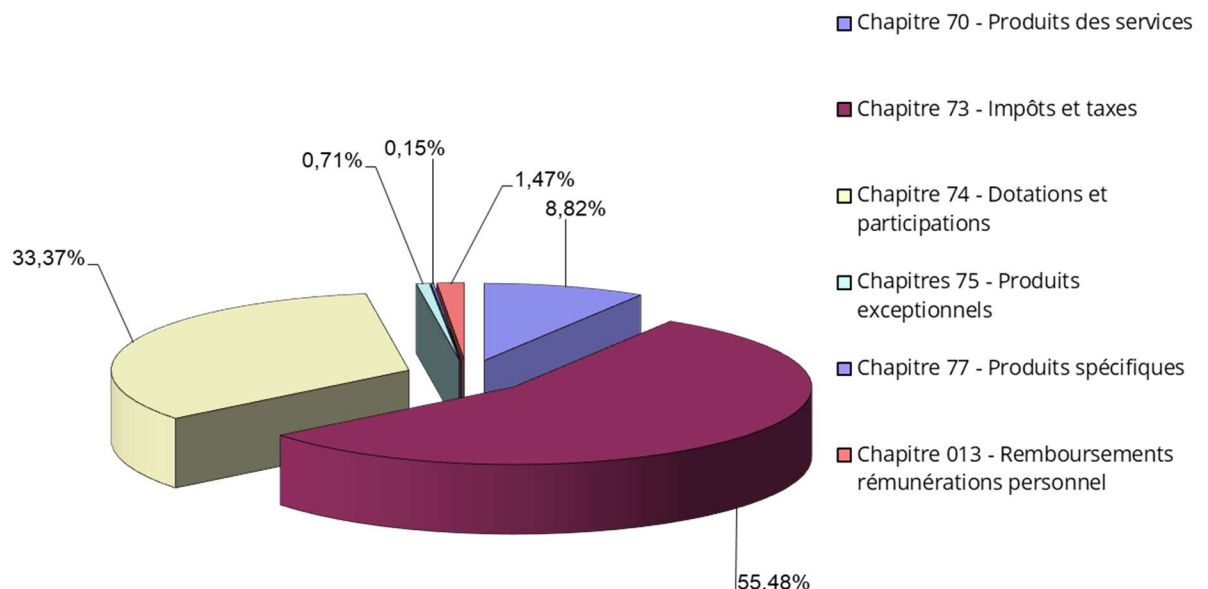
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des dotations versées par l'État, des impôts locaux, des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueils de loisirs...) ainsi qu'à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent 3 399 492 €, soit une augmentation de 8,77 % par rapport au budget 2022.

Elles sont ainsi réparties :

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	Évolution en valeur	Évolution en %
013 - Atténuations de charges	54 000 €	50 000 €	-4 000 €	-7,41%
70 - Produits des services	292 000 €	300 000 €	8 000 €	2,74%
73 - Impôts et taxes	1 614 267 €	1 886 164 €	271 897 €	16,84%
74 - Dotations et participations	1 099 600 €	1 134 328 €	34 728 €	3,16%
75 - Produits de gestion courante	6 000 €	24 000 €	9 000 €	150,00%
76 - Produits financiers	0 €	0 €	0 €	
77 - Produits exceptionnels	59 504 €	5 000 €	-54 504 €	-91,60%
Total recettes réelles	3 125 371 €	3 399 492 €	274 121 €	8,77%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 311 €	2 000 €	-18 311 €	-90,15%
Total recettes de fonctionnement	3 145 682 €	3 401 492 €	255 810 €	8,13 %

Recettes réelles de fonctionnement 2023



- Le chapitre 013 concerne le remboursement des rémunérations du personnel en arrêt maladie, congés maternité, etc...,
- Le chapitre 70 concerne les produits des services : participations des familles au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs,

- Le chapitre 73 enregistre une nouvelle dotation : la Dotation de Solidarité Communautaire versée par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, pour un montant de 142 292 €. Le produit de la fiscalité est en hausse, uniquement du fait de la dynamique des bases, les taux étant maintenus.

II. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2023 est de 1 518 894 €. Le détail a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

2.2 Les recettes d'investissement

Pour 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 577 018 € :

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	Évolution en valeur	Évolution en %
10 - Dotations, fonds et réserves	685 276 €	612 000 €	-73 276 €	-10,69%
13 - Subventions d'investissement reçues	237 250 €	146 200 €	-91 050 €	-38,38%
16 - Emprunts et dettes	1 353 544 €	0 €	-1 353 544 €	-100,00%
Total recettes réelles	2 276 070 €	758 200 €	-1 517 870 €	-149,07%
021 - Virement de la section de fonctionnement	80 000 €	131 118 €	51 118 €	63,90%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	202 350 €	232 000 €	29 650 €	14,65%
041 - Opérations patrimoniales	654 700 €	455 700 €	-199 000 €	-30,40%
Total recettes d'investissement	3 213 120 €	1 577 018 €	-1 636 102 €	- 50,92%

Les ressources propres sont constituées :

- Du Fonds de Compensation de la TVA, évalué à 90 000 €
- Du produit de la taxe d'aménagement, évaluée à 72 000 €, dont 9 000 € de remboursement de la part communale sur la construction de la médiathèque,
- Des subventions d'investissement versées par la région et le département, pour le local commercial (110 000 €) et le programme de voirie 2023 (36 200 €),
- De l'affectation du résultat de fonctionnement, pour 450 000 €
- Du virement de la section de fonctionnement (021/023), à hauteur de 131 118 €.

Ainsi établie, la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 567 643 €.

Il n'est pas nécessaire d'inscrire un emprunt pour équilibrer ce budget primitif 2023.

**SECTION INVESTISSEMENT : AUTOFINANCEMENT DEGAGÉ APRES REMBOURSEMENT
DU CAPITAL DE LA DETTE
BP 2023**

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
		001 - Excédent d'investissement reporté	1 640 752,84 €
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	450 000,00 €
. Reports des restes à réaliser au 31/12/2022	1 412 549,00 €	. Reports des restes à réaliser au 31/12/2022	349 872,00 €
10226 - Taxe aménagement médiathèque	0,00 €	10222 - FCTVA	90 000,00 €
1641 - Emprunts (remboursements)		10226 - Taxe d'aménagement (dont 9 K€ remboursement part communale médiathèque)	72 000,00 €
. Capital des emprunts à rembourser/2023	125 990,00 €	1641 - Emprunt d'équilibre (théorique)	0,00 €
168758 - Capital emprunts Mériadec Villages	41 500,00 €	024 - Cessions d'immobilisations	
16818 - Autres prêteurs (Caf)	11 010,00 €	13.. - Subventions d'équipement (1)	146 200,00 €
TOTAL A	1 591 049,00 €	TOTAL C	2 748 824,84 €
040 - Subventions transférables	2 000,00 €	28 - Amortissement des immobilisations	232 000,00 €
041 - Opérations d'ordre (régularisation écritures avances de fonds médiathèque)	455 700,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	131 118,00 €
040 - Opérations d'ordre			
020 - Dépenses imprévues (M57 = possibilité de virements de crédits d'un chapitre à l'autre)	0,00 €	041 - Opérations d'ordre	455 700,00 €
TOTAL B	457 700,00 €	TOTAL D	818 818,00 €
Total = A + B	2 048 749,00 €	Total = C + D	3 567 642,84 €



FINANCEMENT INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

1 518 893,84 €

↳ L'autofinancement disponible pour le financement des opérations nouvelles s'élève donc à 1 518 894 €.

III. État de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'établit en 2023 à 178 500 € (pour mémoire 184 910 € en 2022), se répartissant comme suit :

Mériadec Villages année 2023	41 500 €
Dettes "classique" 2023	125 990 €
Caisse d'Allocations Familiales	11 010 €

L'encours de la dette détenue par la commune au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 1 067 038 €, ce qui représente un encours de 249 € par habitant.

La commune détient 6 prêts à ce jour, dont 4 à taux fixe, 1 à taux variable et 1 sans intérêts (Caisse d'Allocations Familiales, pour la construction de l'accueil de loisirs).

L'ensemble de l'encours de dette est sécurisé, la commune n'ayant pas d'emprunt "toxique".

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2022.

État de la dette au 1^{er} janvier 2023		
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2023	Annuités de l'exercice 2023	
	Capital	Intérêts
1 067 038 €	178 500 €	40 843 €

Par ailleurs, la commune accorde sa garantie pour des emprunts contractés par Bretagne Sud Habitat dans le cadre de :

- Construction de logements HLM : 4 prêts contractés pour les logements situés rue Anne de Bretagne, Résidence Goh Prad, Résidence Les Genêts. Le capital de ces prêts, s'élevant initialement à 567 468 €, s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 478 847 €. Ces prêts s'éteindront de manière échelonnée en 2025, 2031, 2050 et 2051.